

DRAME DE LA VIE RÉELLE. — Un drame très-douloureux vient de recevoir son dénouement devant les tribunaux de Londres. Un peintre de portraits, nommé Georges Hamnard, était accusé d'avoir tué avec préméditation un saltimbanque nommé Georges Baldwin.

Il ne nia pas son crime et il raconta en ces termes les motifs qui l'avaient rendu coupable :

« Il y a trois ans, ma fille, âgée de quatre ans, seul gage de souvenir qui me restait d'une épouse chérie que Dieu avait rappelée à lui, disparut de chez moi.

« C'était une petite fille charmante et je n'avais qu'elle au monde pour m'aimer. Ce que j'ai souffert, messieurs, je ne saurais le décrire, et vous ne pouvez pas le deviner. J'ai dépensé en annonces et en recherches tout ce que je possédais : meubles, tableaux, jusqu'à mes effets d'habillement, tout fut vendu. Pendant trois ans, j'ai parcouru, seul, à pied, les trois Royaumes cherchant ma fille, et quand, en faisant des portraits, je me trouvais à la tête de quelque argent laborieusement réuni, je retournais à Londres pour recommencer de nouveau mes annonces dans les journaux.

« Enfin, le 14 avril dernier, un vendredi, je traversais le marché de Smithfield, au moment où une troupe de funambules se livrait à ses exercices. Une créature faisait la culbute, les jambes en l'air. Un rayonnement de l'âme de sa mère pénétra sans doute dans mon âme à ce moment-là, puisque je reconnus ma fille dans un pareil état... oui, c'était ma pauvre enfant !

« N'écouterant que mon désespoir, je me précipitai sur le chef de la troupe et, le soulevant en l'air, je le laissai tomber à terre... Il se tua.

« Mais vous ne connaissez pas encore toute l'étendue de mon malheur. Je retrouvais ma fille, mais hélas ! elle n'était plus pure et angélique comme dans le temps. Elle était corrompue de corps et d'âme. Ses manières, son langage étaient infâmes comme ceux des gens avec lesquels elle avait vécu. Elle ne me reconnut pas. Moi-même je ne la reconnaissais plus... Comprenez-vous maintenant ? L'homme que j'ai tué m'avait volé l'amour et l'âme de ma fille... et moi, je n'ai pris à cet homme que sa vie »

Georges Hamnard fut acquitté.

L'HOTEL DE NIORRES.

XIII.—Monsieur Lenoir.—Suite.

Fière, froide, impénétrable et immuable, la physionomie de cet homme demeurerait toujours la même : aucune expression sensible ne s'y lisait ; son regard verdâtre et terne effleurait les objets sans s'y reposer, et la mobilité extrême dont il était doué empêchait qu'on pût le rencontrer jamais complètement en face.

« Eh bien donc, monsieur Jacquet, dit le lieutenant de police en faisant tourner du bout des doigts, d'une main assez belle et fort soignée, le gland d'un coussin sur lequel il appuyait le haut du corps, eh bien donc, monsieur Jacquet, nous sommes enfin sur les traces du coupable ?

—Je l'espère, monsieur, répondit l'agent de police.

—Quoi ! reprit M. Lenoir, vous ne faites qu'espérer, Jacquet ?... Vous n'êtes donc pas sûr ?

—Qui peut être sûr de quelque chose quand il s'agit de l'homme dont nous parlons, monsieur ?

—Mais enfin, est-on sur ses traces ?

—On y est.

—Qui cela ?

—Deux hommes dont je répons.

—C'est bien lui qui est l'auteur du nouveau libelle contre la reine ?

—J'en répons encore. J'ai saisi le manuscrit écrit de sa propre main ; c'est bien la même écriture que celle des deux pamphlets ; les *Aventures de Mme de Polignac* et le *Cri de la France contre les favoris*.

—Mais avez-vous des preuves certaines que cette écriture soit bien la sienne ?

—Des preuves matérielles, non ; des preuves morales, oui.

—Mais il faut des preuves matérielles, Jacquet, pour agir contre un homme de son importance.

—Je le sais, monsieur, et c'est l'acquisition de ses preuves foudroyantes qui fait en ce moment l'objet de toutes mes recherches.

M. Lenoir se leva et fit quelques tours dans la pièce.

« Ainsi, dit-il en s'arrêtant brusquement, ces libelles contre la reine et son entourage, et l'enlèvement de cette petite fille de la rue Saint-Honoré qui excite si fort en ce moment la bourgeoisie contre nous, seraient l'œuvre d'un seul et même individu ?

—Je le crois, monsieur, répondit froidement Jacquet.

—Et cet homme, ce criminel odieux serait le protégé d'une altessse, de monsieur le duc de Chartres ?

—Plus que le protégé, monsieur, mais le compagnon de plaisir, presque l'intime de l'illustre personne dont vous parlez, dit l'agent.

—Mais si cela est, Jacquet, la situation est périlleuse.

Jacquet s'inclina sans répondre, mais son geste indiquait clairement qu'il était du même avis que son chef.

M. Lenoir recommença sa promenade.

« Jacquet, reprit-il après un instant de silence et en s'arrêtant de nouveau en face de l'agent toujours immobile à son poste, Jacquet, il faut étouffer l'affaire de l'enfant, et me trouver un autre coupable pour les libelles en question.

—Et étouffer l'affaire de la petite Rose sera difficile, dit l'agent en avançant la lèvre supérieure en signe de doute.

—Si les parents sont pauvres, faites les riches et ils se tairont.

—Ils ne sont pas riches, mais cependant il ne sont pas pauvres.

—Le père aime-t-il les honneurs ?

—Il n'en a jamais tâté, mais il doit les aimer comme tout le monde.

—La femme est-elle jeune encore ?

—Suffisamment.

—Eh bien ! qu'ils espèrent une consolation dans l'avenir à leur malheur présent, qu'ils cessent de faire parler d'eux, d'animer les esprits, et on nommera l'homme échevin.

—C'est peut-être un moyen, et je crois que nous réussirons de ce côté, mais...

—Mais quoi ? dit le lieutenant de police en voyant Jacquet hésiter à parler.

—Nous avons une autre affaire pendante, et celle-là a bien aussi son importance.

—L'affaire de Niorres ?

—Oui, monseigneur. Jusqu'ici on était parvenu à la tenir à peu près secrète, mais elle commence à s'ébruiter, et avant vingt-quatre heures elle courra tout Paris. Le public va crier...

—Vous n'avez pas revu M. de Niorres ? demanda le lieutenant de police.

—Pas depuis hier midi.

—Et il n'avait aucun soupçon sur l'auteur de ces attentats ?

—Aucun.

M. Lenoir regarda fixement M. Jacquet.

« Lui avez-vous fait part de ce dont vous m'avez parlé avant-hier ? dit-il d'une voix grave.

—Pas directement, monseigneur, repartit l'agent. Je l'ai sondé d'abord, il ne songeait à rien... puis j'ai jeté un jalon...

—Et qu'a-t-il dit ?

—Il a paru ne pas croire, cependant mes observations l'ont frappé.

Le lieutenant de police se rapprocha de son interlocuteur.

« Monsieur Jacquet, dit-il en baissant la voix, êtes-vous bien certain d'avoir agi suivant votre conscience en accusant ceux que vous prétendez être les coupables ?

—Monseigneur, répondit Jacquet, la confiance que j'ai eu l'honneur de vous faire est le résultat de mes recherches, et toutes les probabilités se réunissent pour me donner raison.

—Hier soir, reprit M. Lenoir après un moment de silence, je me suis trouvé avec le bailli de Suffren ; je lui ai parlé, sans rien lui confier cependant de positif, des deux personnages en question. Le bailli de Suffren a l'un et l'autre en très-haute estime ; il prétend que ce sont deux excellents gentilshommes, deux braves et dignes officiers de Sa Majesté. Leurs familles ont de hautes alliances, monsieur Jacquet.

—Parents éloignés de ceux qui leur restent, monseigneur ; ils sont orphelins tous deux et n'ont ni frère ni sœur. L'état de leurs affaires est aussi déplorable que possible : des dettes énormes !...

—Cela n'est point un motif de culpabilité.

—Qui donc cependant aurait intérêt à accomplir tous ces crimes ? Monseigneur n'a-t-il pas pris connaissance du rapport détaillé que je lui ai remis hier ?

Et Jacquet désigna un volumineux cahier de papier placé sur le bureau du magistrat.

« Si fait, dit M. Lenoir en secouant la tête ; j'ai lu, et malheureusement je suis obligé de penser comme vous. »

Jacquet s'inclina.

« Monseigneur a tant de sagacité ! » dit-il.

M. Lenoir ne répondit pas : sa physionomie exprimait un mécontentement manifeste.

« S'ils sont coupables et que je les accuse, dit-il en frappant le tapis du talon de sa chaussure, j'aurai toute la noblesse du royaume sur les bras ; si je laisse ces crimes impunis, le peuple entier me jettera la pierre !

—Le peuple, en ce moment, a besoin d'être contenté, monseigneur, fit observer l'agent de police.

—Je ne l'ignore pas, Jacquet ! le peuple est surexcité chaque jour contre la noblesse. Ces avocats, ces libellistes sont de véritables fléaux. Mais à propos d'avocat, qu'est-ce que ce jeune homme d'Arras qui est en ce moment à Versailles et dont la réputation commence à grandir parmi les ennemis de la cour ?

—Monseigneur veut parler de M. de Robespierre ?

—Oui. Quel homme est-ce ?

—Peuh ! fit Jacquet avec une moue méprisante, pas grand-chose, monseigneur. Nous l'aurons à nous quand nous le voudrons bien. « M. de Robespierre n'est pas riche et certains obstacles qui se trouvent sur une portion du patrimoine qui lui revient ne peuvent se lever que par le moyen de la police, avec des recherches. Voici le fait : on ne sait encore ce qu'est devenu son père depuis assez longtemps disparu. Le séquestre est mis depuis beau jour sur une bicoque de campagne aux environs d'Arras, vu que le chef de cette famille est parti pour un voyage et on ne sait où il a passé ni ce qu'il est devenu. Le fils en est fort en peine à cause de ses intérêts. On attribue à sa tendresse filiale ses efforts pour faire du bruit dans l'espérance que le retentissement de sa gloire tirera son père des cellules de quelque chartreuse. »

—J'aurais cru cet homme plus fort, dit M. Lenoir.

—Au demeurant, continua Jacquet, c'est un assez bon homme, fort sentimental et au mieux avec les chanoines du chapitre de Paris. Il dine fort souvent chez eux. Je tournerai ces prêtres s'il est besoin et si vous le voulez.

—On parle d'une probabilité d'assemblée des notables, reprit M. Lenoir. Il me faut des renseignements sur chacun de ceux qui seront choisis.

—Monseigneur sera obéi, et, quant à l'affaire de Niorres, faut-il continuer les recherches ?

—Activement, mais vous ne communiquerez vos rapports qu'à moi seul.

—Et les deux gentilshommes ?

—Ayez des détails précis sur eux et efforcez-vous de m'apporter quelques preuves positives de leur culpabilité. Songez également, monsieur Jacquet, à étouffer l'affaire Bernard, qu'on ne parle plus de ces enlèvements d'enfant qui agitent tous les esprits et pour ce qui est de l'auteur des libelles...

Que monseigneur se rassure, je me charge, moi, de trouver un coupable qui fera quelque temps de Bastille pour un prix modéré.

—De cette façon, la reine sera satisfaite...

—Et nous ne mécontenterons personne, » ajouta Jacquet en souriant d'un pâle sourire qui ressembla à s'y méprendre à une abominable grimace.

Le lieutenant de police le regarda en face.

« Monsieur Jacquet, dit-il gravement, vous avez toute ma confiance, je pense que vous ne chercherez jamais à en abuser.

—Monseigneur a de trop sûrs moyens de me fermer la bouche, si cette bouche s'ouvrait indiscrètement. Il devrait donc être certain de ma fidélité, s'il n'avait pas confiance en mon dévouement à toute épreuve. »

M. Lenoir fit un signe d'assentiment. A ce moment, on gratta discrètement à la porte du cabinet.

« Entrez ! » dit le lieutenant de police.

Un valet se glissa derrière le battant entr'ouvert et prononça quelques paroles à voix basse à l'oreille de son maître.

« Il est là ? demanda M. Lenoir.

—Oui, monseigneur, il attend.

—Eh bien ! dites que je vais le recevoir. »

Puis se tournant vers Jacquet :

« C'est convenu, ajouta-t-il, que demain l'auteur des libelles soit arrêté !

—Il le sera, monseigneur ! répondit Jacquet.

—Et quant à l'affaire Bernard ?

—Je vais m'en occuper de ce pas dans le sens voulu.

« Bien ! » fit M. Lenoir en accompagnant ce mot d'un geste de congé.

Jacquet s'inclina profondément, puis glissant sur le tapis il souleva le pan d'une portière et disparut par une porte opposée à celle qu'ouvrait au même instant le valet.

« Monsieur de Niorres ! » annonça à voix haute le domestique.

XIV — Le cabinet du lieutenant de police.

Le visiteur qui venait d'être ainsi annoncé s'avança sur le seuil du cabinet de M. Lenoir. C'était le même personnage qu'avait rencontré MM. d'Herbois et de Renneville, et qui était entré dans l'hôtel de la rue de Maurepas, sans accorder la moindre attention aux deux jeunes officiers de marine.

M. de Niorres (puisque le valet l'avait appelé ainsi) était un homme de grande taille, âgé d'environ soixante ans.

Son costume, entièrement noir, faisait ressortir encore l'extrême pâleur de son teint. Ses mains, s'échappant d'un flot de dentelles, avaient l'apparence de la cire.

La physionomie de M. de Niorres était fort belle et tout à fait magistrale. Son front proéminent et chargé de rides, creusées par le travail, dominait bien ses yeux bleus, encadrés sous des sourcils gracieusement arqués. Son nez droit, de forme romaine, lui donnait le profil d'une médaille antique, et sa bouche bien dessinée, son menton fortement accusé ne détraquaient en rien cette ressemblance avec la coupe de visage adoptée par les statuaires pour représenter les héros du Forum.

On devinait facilement que ses cheveux poudrés n'eussent pas eu besoin pour être blancs de l'artifice du coiffeur.

Cette belle tête, dont la pureté des lignes frappait au premier abord, offrait une expression de douloureuse tristesse qui ne devait pas moins impressionner ceux qui le contemplaient.

Le regard était anxieux, les lèvres décolorées et deux sillons profondément tracés à chaque coin de la bouche accusaient une pénible affliction de la pensée.

M. de Niorres, après avoir fait quelques pas en avant, s'inclina devant M. Lenoir qui lui rendit profondément son salut.

Le lieutenant de police s'empressa même de pousser un fauteuil vers son visiteur et du geste il l'invita à y prendre place.

« Je me réjouirais de l'honneur de votre visite, monsieur, dit M. Lenoir, si je ne devinais que cette visite à pour cause une affliction nouvelle ; mais, monsieur, je suis comme toujours tout à vos ordres ! »

(Le mot *monsieur* était le titre que l'on donnait alors aux membres du parlement. La réunion de tous les chambres était désignée par : *messieurs*, et chaque membre de la magistrature du royaume était *l'un des messieurs*.)

Le conseiller étouffa un soupir en écoutant la phrase qui lui était adressée, et se laissant tomber pesamment dans le fauteuil qui lui avait été présenté :

« Hélas ! répondit-il, vous devinez juste. C'est encore un nouveau malheur qui me conduit ici.

—Quel ! s'écria le lieutenant de police, avez-vous donc à me dénoncer un autre crime ?

—Oui, monsieur ! » dit le conseiller en courbant sa belle tête.

M. Lenoir joignit les mains.

« Qui donc a encore été frappé ? demanda-t-il après un moment de silence.

—Ma sœur !

—Mme d'Orgere !

—Elle est morte cette nuit.

—Elle aussi a été empoisonnée ?

—Non. Cette fois l'assassin s'est servi d'un autre moyen de destruction.

—Lequel ?

—Le feu. A quatre heures du matin, au moment où je commençais à peine à prendre un peu de repos, je fus réveillé subitement par des cris aigus : une grande clarté provenant du dehors inonda ma chambre. Je me vêtis à la hâte, je m'élançai... je trouvais mes gens occupés à enfoncer les portes de l'appartement de ma sœur, mais quand nous parvinmes près d'elle il était trop tard. La chambre n'était plus qu'une fournaise, et Mme d'Orgere avait péri étouffée par la fumée !

—Mais, fit observer M. Lenoir, cet incendie n'était peut-être que le résultat d'un accident et non celui d'un crime. »

M. de Niorres se dressa sur son siège.

« S'il n'y avait pas crime prémédité, dit-il d'une voix forte, comment expliquer alors la découverte faite par moi, d'une sorte de machine infernale placée dans l'appartement de ma bru, Mme de Versac, lequel est voisin de celui de ma sœur. La mère s'était éteinte par un miracle de la Providence ?

—Avez-vous donc retrouvé des vestiges d'une semblable machine dans l'appartement de Mme d'Orgere ?

—Oui, et c'est le bruit qu'elle a fait en éclatant qui m'a brusquement tiré de mon sommeil. Le plan de l'assassin était, pour ainsi dire, palpable. Les deux paquets devaient éclater en même temps, communiquer le feu aux deux appartements à la fois, c'est-à-dire à tout le corps principal du bâtiment de l'hôtel, et ma sœur et ma bru devaient périr ensemble. »

M. Lenoir ne répondit pas. Il semblait réfléchir profondément.

« Quelle est la fortune de Mme d'Orgere ? demanda-t-il tout à coup en relevant la tête.

—Environ un million de livres en terre, répondit le conseiller au parlement.

—Et elle avait testé ?

—Oui.

—Quand cela ?

—Il y a huit jours.

—En faveur de qui ?

—En faveur de ses neveux en substitution de l'un à l'autre en cas de prédécès de l'enfant de mon premier fils, lequel devait, comme chef mâle de la famille, hériter d'abord de tout lui-même. J'avais fait le même jour des dispositions identiques.

—Quelle est la fortune laissée par votre fils aîné, feu Mgr. l'évêque ? demanda encore M. Lenoir.

—Neuf cent mille livres, répondit M. de Niorres.

—Et le vôtre, monsieur, peut s'évaluer ?

—Au double de cette somme environ.

—Donc, reprit le lieutenant de police, l'enfant de votre premier fils marié, le pauvre petit orphelin, a hérité tout d'abord des biens de son père, soit ?

—Cinq cent mille livres.

(A continuer.)

Si quelqu'un me trompe une fois, c'est sa faute ; s'il me trompe une seconde fois, c'est la mienna.